

SNUipp-Guyane

Bât. F n°24 cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél- Répondeur : (05.94) 30.89.84

Fax : (05.94) 30.51.03

Numéris : (05.94) 30.13.52 Email : snu973@snuipp.fr

Monsieur Bernard-Marie Grossat
Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Objet : fermeture des écoles de Cayenne suite au mouvement de grève des agents communaux

Monsieur le Recteur,

Suite au mouvement de grève des agents municipaux de la commune de Cayenne, le maire a décidé de fermer, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, toutes les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

Nous tenons à dénoncer la décision de l'Inspectrice d'Académie Adjointe qui consiste à demander aux enseignants d'être présents dans des écoles fermées par décision municipale, de faire 6 heures de concertation supplémentaires et d'accueillir les éventuels élèves qui se présenteraient dans ces mêmes écoles toujours et encore fermées par décision municipale.

Premièrement, en cas d'accident, il est clair que la responsabilité ne reposerait que sur les enseignants.

L'obligation de service des enseignants est de 26 heures en présence des élèves et une heure hors du temps de présence des élèves, globalisée par année. Le calendrier des concertations, conférences pédagogiques et des conseils de classes est défini et on ne peut exiger, de fait, des concertations supplémentaires aux collègues. Les élèves n'ayant pas à être présents dans les écoles, puisqu'elles sont fermées par le maire, les enseignants ne sont pas tenus à une obligation de service.

L'Inspectrice Académique Adjointe, en obligeant les enseignants à être présents dans des établissements fermés, infantilise une fois de plus les collègues. Obliger des enseignants à rester surveiller des tables et des chaises vides montre le manque de respect et de considération de l'administration vis à vis du personnel enseignant.

Nous ne comprenons pas, de plus, que des établissements soient fermés pour des raisons d'hygiène et de sécurité pour une partie des usagers et ouverts pour les enseignants. Nous vous demandons aussi de convoquer en urgence le Comité d'Hygiène et de Sécurité Académique afin qu'une expertise soit faite pour tous les établissements de Cayenne.

Le SNUipp-Guyane appelle les enseignants à refuser cette infantilisation et les invite donc à attendre la réouverture des établissements prononcé par le maire avant d'y pénétrer.

Nous vous demandons que cessent les pressions qui sont exercées sur nos collègues et vous prévenons que tout retrait de salaire serait illégale car il est lié à la notion de service non fait. De plus, nous vous demandons quelles dispositions vous comptez prendre pour compenser les heures supplémentaires que les IEN, sous couvert de l'Inspectrice Académique Adjointe, ont exigé des collègues.

Dans l'attente, veuillez agréer, monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le secrétariat du SNUipp-Guyane

Eddy Ségur